

Depuis le début de l'année universitaire 2019-2020, tous les Conseils d'Administration se sont tenus sur le pôle Guadeloupe et cela en dépit de l'alternance qui avait été validée par le Président et comme s'était le cas pour les gouvernances précédentes de l'université. Mme la vice-présidente a proposé au Président de prendre en charge la logistique et la mise en œuvre de la visio-conférence d'autant que ses services avaient déjà dû, dans des délais très contraints, le faire pour d'autres conseils relevant de l'établissement, notamment le Conseil Académique de la semaine dernière. Le personnel du pôle s'était retrouvé dans l'urgence à faire des photocopies pour préparer les dossiers du CAC, gérer les feuilles d'émargement, sans aucun personnel de l'établissement pour les accompagner.

Le Président lui a répondu qu'aucun de ces prédécesseurs n'avaient effectué de Conseil d'Administration Plénier en visio-conférence et que la seule fois qu'il avait accepté de le faire à la demande de la Vice-Présidente, celle-ci avait quitté la séance accompagnée d'un petit nombre d'élus. Il a ajouté qu'elle ne pouvait pas comparer un CAC Plénier qui réunit 64 élus à un CA qui comporte 30 élus et est l'instance décisionnaire de l'établissement. En tant que Président de l'Université des Antilles, il avait le devoir de garantir le fonctionnement et la stabilité de son conseil. Le CA se tiendrait bien à la salle de Conseil de l'Administration générale comme l'indiquait la convocation adressée aux administrateurs.

Madame la Vice-Présidente tient à dire aux administrateurs du conseil que les propos tenus par Monsieur le Président sont malheureusement pour certains erronés :

- Il y a déjà eu par le passé des conseils en visio-conférence dans les gouvernances précédentes. Cela s'est déjà fait à plusieurs reprises.
- La seule fois où effectivement la Vice-Présidente a quitté le Conseil d'Administration, la réunion s'était tenue en visio-conférence à l'initiative du Président de l'Université et non à l'initiative de la Vice-Présidente. D'autre part, ce sont les 2/3 des administrateurs du pôle Martinique qui avaient quitté la salle parce que le Président refusait de mettre à l'ordre du jour une question fondamentale qui était l'accréditation de l'offre de formation et de recherche, demande qui aurait dû être inscrite le mois précédent.

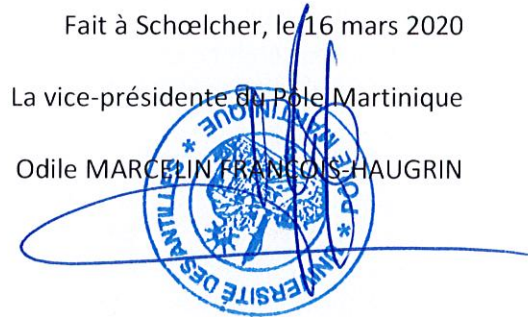
La Vice-présidente voulait informer les administrateurs qui sont systématiquement amenés à se mobiliser toute une journée pour assister à des Conseils d'Administration en Guadeloupe. Elle se demande aujourd'hui si l'Université des Antilles est vraiment constituée du pôle Martinique et du pôle Guadeloupe ou si l'Université des Antilles est constituée du pôle Guadeloupe et d'une annexe qui s'appelle le pôle Martinique.

Madame la Vice-Présidente lève la séance à 18 heures et 40 minutes.

Fait à Schoelcher, le 16 mars 2020

La vice-présidente du Pôle Martinique

Odile MARCELIN FRANCOIS HAUGRIN



## CONSEIL DE POLE n° 02/20

### RELEVÉ DE DECISION

de la réunion du 09 mars 2020

(validé en CP du 12 juin 2020)

#### Etaient présents :

Madame Cécile BERTIN-ELISABETH (Collège A)  
Monsieur Serge COLOT (Collège B),  
Madame Odile MARCELIN FRANCOIS-HAUGRIN (Collège B),  
Monsieur Olivier PORTECOP (Collège BIATSS),  
Madame Raïssa GABOURG (Collège Etudiants),  
Monsieur Ludovic ZACHARIE (Collège étudiants),  
Madame Arlette BRAVO-PRUDENT (Personnalité extérieure).

#### Etaient représenté (e)s :

Étaient absents excusé (e)s :  
Monsieur Emmanuel THOUARD (Personnalité extérieure).

#### Etaient absents non excusé (e)s :

Monsieur Raymond CESAIRE (Collège A),  
Monsieur Georges VIRASSAMY (Collège A),  
Madame Dominique AURELIA-TOTO (Collège B),  
Madame Karine KIMBOO (Collège BIATSS),  
Monsieur Bernard HAYOT (Personnalité extérieure),  
Monsieur Max MORINIERE (Personnalité extérieure),  
Madame Aurélie NELLA (Personnalité extérieure).

#### Doyens et Directeurs de composantes présents ou représentés :

Madame Aurélie ROGER (Doyenne de la FDE),  
Monsieur Laurent MANYRI (Directeur de l'IUT),  
Monsieur Bertrand TROADEC (Administrateur Provisoire de l'INSPE),

## Ordre du jour

- 1 - Validation du relevé de décisions du CP n° 01/20 du 20 janvier 2020.
- 2 - Ressources Humaines :
  - \* 2<sup>e</sup> Campagne d'emplois du second degré.
  - \* Campagne ATER et recrutement de contractuels (Lecteurs, enseignants associés/invités, professeurs contractuels).
- 3 - Règlement intérieur de l'annexe associative.
- 4 - Aménagement des locaux de recherche.
- 5 - Conventions.
- 6 - Questions diverses.

Madame la vice-présidente du Pôle ouvre la séance à 13 heures et 55 minutes en précisant qu'il s'agit du conseil de pôle initialement prévu le 28 février 2020 et été reporté pour absence de quorum. Les services de l'administration du pôle n'ont pas été informés de l'absence d'un nombre conséquent d'administrateurs non excusés au préalable. La Vice-présidente rappelle qu'il est donc impératif que les administrateurs confirment leur présence en raison du dispositif important de logistique mis en œuvre et des coûts conséquents pour la tenue des conseils. Cette situation porte préjudice au bon fonctionnement des services administratifs d'une part, et d'autre part de façon plus importante aux missions que les administrateurs ont au sein de ce conseil. A savoir, traiter et apporter des réponses sur tous les points concernant la vie et la gestion du pôle administratif universitaire de la Martinique. Figurait à l'ordre du jour notamment la Campagne d'emplois qui, compte tenu des procédures et des chaînes de validation, n'a pu être positionnée au CAC au motif de l'absence des avis et des décisions du conseil de pôle.

Madame la Vice-présidente rappelle fermement le rôle des administrateurs qui dans le cadre de leurs fonctions électives représentent le Pôle Martinique et l'importance d'informer les services de leur indisponibilité à siéger aux séances du Conseil de Pôle, dès réception des convocations.

Aujourd'hui l'administration a reporté ce conseil en tenant compte de huit jours francs nécessaires et il pourra se tenir sans quorum.

Avec la liste d'émargements, la Vice-présidente fait le point sur les administrateurs présents et les procurations. Il est dénombré 6 membres en présentiel, aucune procuration et 4 Doyens et Directeurs de composantes présents.

Puis elle donne lecture de l'ordre du jour et rajoute deux autres points à l'ODJ pour tenir compte des chaînes de validation demandée par l'établissement. Ces points sont les suivants :

- **Approbation du plan de financement d'un projet par le Ministère de l'Enseignement Supérieur de la Recherche et de l'Innovation pour le Pôle Martinique.**
- **Affaires immobilières : délégation de maîtrise d'ouvrage du rectorat de l'Université des Antilles.**

Madame la Vice-présidente demande ensuite aux administrateurs présents, s'il y a des questions diverses.

Madame Cécile BERTIN-ELISABETH souhaite pouvoir parler de la situation de l'UFR LSH et notamment de ce qui s'est passé ce jour même à l'UFR.

Pas d'autres questions diverses, la Vice-présidente rajoute un point d'information relatif au Conseil d'Administration du 10 mars 2020.

L'équipe de maîtrise d'œuvre a dû revoir le projet afin de trouver une nouvelle solution d'implantation. En décembre dernier, ils ont fourni une nouvelle proposition et proposé, dans la continuité de la première phase des travaux de laboratoires modulaires, d'implanter des laboratoires de cultures cellulaires et de biologie marine au rez-de-chaussée du deuxième bâtiment 2 Sciences et Technologies. Cette 2<sup>e</sup> solution est tout à fait viable techniquement et représente un coût moindre d'exécution (nouvelle estimation est à 249 000 € TTC, comparée à l'estimation en modulaires qui était à 357 500 €) et reste dans une logique d'unité des lieux pour les chercheurs.

Après échanges et discussions, Madame la Vice-Présidente demande aux administrateurs de se prononcer sur la proposition d'une nouvelle solution d'implantation des locaux de recherche dans le hall du rez-de-chaussée du bâtiment 2 Sciences et Technologies.

## Approbation

Nombres de membres présents et représentés	7
Nombre de voix POUR	3
Nombre de voix CONTRE	0
Ne prend pas part au vote	0
Nombre d'abstention	4

La proposition est votée à 3 voix pour et 4 abstentions.

## 8 – Questions diverses

Deux questions sont proposées par :

**1-Madame Cécile BERTIN-ELISABETH** relate les faits suivants : une situation dégradante au sein de l'UFR LSH qui concerne toujours le même problème, à savoir aucune réponse de la gouvernance par rapport aux violences perpétrées. Par contre il y a des personnes suffisamment actives pour faire pression auprès de collègues. Vu ce qui s'est passé encore ce matin, elle a exprimé à Madame la Vice-Présidente son ressenti sur cette situation : des actions qui se font sans concertation, ni même discussions, qu'elle a appris en arrivant ; le personnel se dit complètement désorienté.

Elle souhaite interpellier le conseil de pôle sur la situation des collègues administratifs et techniques notamment. Ce sont eux qui ont souffert le plus de cela. Elle n'arrive pas à comprendre, comment un personnel de ce pôle, plus exactement Madame la RAF, ait pu venir un dimanche matin dans la faculté LSH avec un huissier changer les serrures de l'entrée. Ce fut un choc pour le personnel en arrivant le lundi matin. Tout était fermé. Pour Madame BERTIN-ELISABETH cette situation est inadmissible. Les collègues de la faculté se sentent bafoués.

Madame la Vice-Présidente répond qu'effectivement, un personnel placé sous sa responsabilité, la RAF du pôle universitaire, a pris cette initiative sans la prévenir, à la demande du président de l'UA. Elle n'a pas été consultée, donc n'a pas pu donner son avis sur la question ; elle est en train d'investiguer sur cette situation pour ensuite porter ce point à l'ordre du jour d'un conseil si cela s'avère nécessaire et pour apporter les réponses sur ce qui s'est passé, elle ne souhaite pas que le chaos s'instaure concernant la gestion administrative de ce pôle. Madame la Vice-Présidente extrêmement vigilante, cherche à comprendre et a pris l'attache du Président de l'Université puisque pour toutes les questions concernant le pôle universitaire, il y a un préalable, à savoir une concertation incontournable entre le Président et la Vice-présidente.

A la demande de la directrice de l'UFR LSH, la vice-présidente s'est rendue à l'UFR LSH ce matin et a constaté les faits. Elle a expliqué aux personnels de la faculté LSH présents ne pas avoir été consultée, d'autant que Madame la RAF du PUM était en arrêt de travail toute la semaine dernière.

**2- Madame la Vice-présidente** souhaite informer les administrateurs d'une demande qu'elle a faite auprès du Président de l'Université pour que le Conseil d'Administration qui aura lieu demain, programmé sur le pôle Guadeloupe, se tienne en visioconférence, suite aux sollicitations de plusieurs administrateurs du pôle Martinique. D'autre part, il y a un préavis de grève de personnel de l'UFR LSH sur lequel la vice-présidente est mobilisée avec une demande d'audience par les représentants de l'assemblée générale qui s'était tenue dans cette composante.



Après discussion, la Vice-Présidente demande aux membres du Conseil de Pôle de se positionner sur le complément de financement sollicité auprès du MESRI à hauteur de 100 000 €.

#### Approbation

Nombres de membres présents et représentés	7
Nombre de voix POUR	7
Nombre de voix CONTRE	0
Ne prend pas part au vote	0
Nombre d'abstention	0

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

### **6 - Affaires immobilières - Délégation de maîtrise d'ouvrage du rectorat de l'Université des Antilles**

Réhabilitation des anciens bâtiments Lettres et Sciences Humaines – Point présenté par Mme Nathalie Rapinier, chargée d'opérations immobilières à la Direction du Patrimoine Immobilier (DPI) de l'UA.

Le Rectorat se désengage des maîtrises d'ouvrage qui lui étaient affectées. L'Etablissement reprendra au fur et à mesure les maîtrises d'ouvrage, soit à son compte propre ou soit dans le cadre de prestations notamment par exemple avec la CTM.

Ainsi, le Conseil de Pôle doit se positionner sur le transfert de maîtrise d'ouvrage du Rectorat vers l'Université des Antilles pour quatre programmes inscrits dans le CCT à savoir :

- Un projet de réhabilitation du bâtiment LSH,
- Un projet de réhabilitation du bâtiment Droit et Sciences Économique,
- Un projet de transformation et de restructuration de l'ancien restaurant universitaire en maison de la vie étudiante,
- Un projet étude et réhabilitation campus de Fort-de-France.

Après échanges et discussion, les administrateurs sont invités à se prononcer sur le transfert de maîtrise d'ouvrage du Rectorat vers l'Université des Antilles.

#### Approbation

Nombres de membres présents et représentés	7
Nombre de voix POUR	7
Nombre de voix CONTRE	0
Ne prend pas part au vote	0
Nombre d'abstention	0

Le transfert de maîtrise d'ouvrage est voté à l'unanimité des administrateurs présents et représentés.

### **7 – Aménagement des locaux de recherche**

**Madame Nathalie RAPINIER**, présente ce point aux administrateurs du conseil de pôle. Il s'agit de l'aménagement des locaux pour les laboratoires de cultures cellulaires et de biologie marine. Des obstacles techniques concernant l'implantation initiale ont été rencontrés qui n'ont pas pu être levés, notamment l'impact sur l'emprise de 1% artistique et l'incapacité des entreprises à répondre dans le cadre de la mise en concurrence réalisée trois fois.

### **1 - Validation du relevé de décisions du CP n° 01/20 du 20 janvier 2020**

Le relevé de décisions du 20 janvier 2020 reçu préalablement est soumis au vote des administrateurs présents.

#### Approbation

Nombres de membres présents	6
Nombre de voix POUR	6
Nombre de voix CONTRE	0
Ne prend pas part au vote	0
Nombre d'abstention	0

Le relevé de décision du Conseil de Pôle n° 01/20 du 20 janvier 2020 est adopté à l'unanimité des membres présents.

Arrivée de Monsieur COLOT, Administrateur du Pôle Martinique.

Avant de passer au point 2, la Vice-présidente indique que Madame la RAF du Pôle n'est pas présente, qu'elle est partie en fin de matinée pour des raisons de santé.

### **2 - Campagne d'emplois du second degré**

**Madame la Vice-Présidente** invite Madame LOUISON gestionnaire des Ressources Humaines à présenter les campagnes d'emplois, elle commence sa présentation par le tableau du second degré.

Après échanges et discussions, la Vice-présidente propose au vote de la campagne du second degré.

#### Approbation

Nombres de membres présents	7
Nombre de voix POUR	3
Nombre de voix CONTRE	4
Ne prend pas part au vote	0
Nombre d'abstention	0

La campagne d'emploi du second degré, tel que figurant dans les tableaux de présentation, est mis au vote global des administrateurs et reçoit un avis défavorable.

La Vice-présidente propose à Madame LOUISON, Chargée de Ressources Humaines de poursuivre.

**Monsieur TROADEC** demande alors de voter poste par poste plutôt que globalement.

**Après discussion, les administrateurs décident le vote poste par poste pour la campagne d'emploi.**

- **INSPE**

**PRAG 513**

**Approbation**

Nombres de membres présents	7
Nombre de voix POUR	6
Nombre de voix CONTRE	0
Ne prend pas part au vote	0
Nombre d'abstention	1

La campagne d'emploi de l'INSPE portant sur le poste PRAG 513 de l'INSPE est approuvée à la majorité des membres présents.

- **Faculté de Lettres et Sciences Humaines (LSH)**

**PRCE 191**

**Approbation**

Nombres de membres présents	7
Nombre de voix POUR	4
Nombre de voix CONTRE	2
Ne prend pas part au vote	0
Nombre d'abstention	1

La campagne d'emploi de la faculté LSH portant sur le poste PRCE 191 de la FAC LSH est approuvée à la majorité des membres présents.

**PRCE 95**

**Approbation**

Nombres de membres présents	7
Nombre de voix POUR	4
Nombre de voix CONTRE	1
Ne prend pas part au vote	0
Nombre d'abstention	2

La campagne d'emploi de la faculté LSH portant sur le poste PRCE 95 de la FAC LSH est approuvée à la majorité des membres présents.

**Approbation**

Nombres de membres présents	7
Nombre de voix POUR	3
Nombre de voix CONTRE	1
Ne prend pas part au vote	0
Nombre d'abstention	3

La campagne d'emploi de la faculté LSH portant sur le poste PRCE 216 de la FAC LSH est approuvée.

Ne prend pas part au vote	0
Nombre d'abstention	0

Le tableau des conventions est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

La Vice-Présidente propose de regrouper les deux points suivants à savoir :

. **L'Aménagement des locaux de recherche.**

. **Les affaires immobilières à savoir la délégation de maîtrise d'ouvrage du rectorat de l'Université des Antilles**

**5 - Financement d'un projet par le Ministère de l'Enseignement Supérieur de la Recherche et de l'Innovation pour le Pôle Martinique**

Présentation de ce point par Madame la Vice-Présidente.

Le dialogue stratégique et de gestion est un nouveau dispositif destiné à renouveler les échanges entre les services du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche et de l'Innovation appelé MESRI et les opérateurs de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche. Après une phase d'expérimentation, la mise en œuvre du dialogue stratégique et de gestion intervient aujourd'hui auprès de 80 établissements, dont 70 universités françaises.

L'objectif de ce dialogue, outre l'ambition de mieux accompagner les établissements, c'est aussi d'attribuer des moyens dans le cadre des priorités des politiques publiques du ministère et dans le cadre des priorités stratégiques des établissements et pouvoir positionner une démarche de prospection financière pluriannuelle entre les établissements et le Ministère de l'Enseignement Supérieur.

Pour ce qui concerne notre université,

La phase 1 de ce projet à consister en l'élaboration par les services centraux de l'université et les rectorats à l'élaboration d'une trajectoire financière et salariale à partir d'un guide méthodologique. Le recteur et le président de notre université ont partagé ces éléments chiffrés et qui ont servi de base au dialogue.

Ensuite une phase 2 où les pôles universitaires entrent en scène, notamment pour le Pôle Martinique, le Président de l'université a informé de son choix de remonter trois projets au Ministère que sont :

- Un projet définit en central au niveau de l'établissement.
- Un projet définit pour chaque pôle.

Les règles qui ont été fixées par le Ministère concernant ces projets sont les suivantes :

Le projet présenté doit être obligatoirement cofinancé et s'inscrire dans le cadre d'un contrat quinquennal, à savoir dans des objectifs d'amélioration des conditions de vie étudiante ou encore d'optimisation de la recherche ou encore d'attractivité du pôle pour les étudiants internationaux et enfin la dernière règle, le plan de financement doit être sérieux.

Il est proposé aux administrateurs de retenir le projet de sécurisation des campus de Schœlcher et de Fort-de-France, qui a déjà été validé en Conseil de Pôle du 21 mars 2018 et qui bénéficie d'un financement partiel de la CTM à hauteur de 150 000 € sur 3 ans dans le cadre du contrat pluriannuel d'objectif validé en conseil de pôle.

Le projet d'un montant global de 250 000 € consiste en la réfection des clôtures d'enceinte des campus, en la réparation et la remise en état des portails d'accès, en la gestion des accès par carte en dehors des heures d'ouverture et en la mise en place de la vidéo surveillance.

Ainsi, il est demandé aux administrateurs d'approuver la demande de complément de financement sollicité auprès du MESRI à hauteur de 100 000 € sachant que le pôle a déjà été informés par la Direction des Affaires Financières, de l'enveloppe globale d'environ 300 000 € pour l'établissement à faire remonter au Ministère et donc 100 000€ au maximum par pôle.

Nombre de voix CONTRE	0
Ne prend pas part au vote	0
Nombre d'abstention	0

La campagne d'emploi portant sur le poste LECT 437 est approuvée à l'unanimité des présents.

### 3 - Règlement intérieur de l'annexe associative

Afin d'optimiser l'utilisation des deux salles de l'annexe associative (salle de musique de 25 m<sup>2</sup> et une grande salle pouvant accueillir deux ou trois activités) deux plannings ont été établis.

Le règlement intérieur définit et précise les conditions de mise à disposition.

Après échanges et discussions des membres, la Vice-Présidente soumet le règlement intérieur au vote.

Départ de Monsieur Serge COLOT, administrateur à 16 heures, procuration est donnée à Monsieur Olivier PORTECOP.

#### Approbation

Nombres de membres présents et représentés	7
Nombre de voix POUR	7
Nombre de voix CONTRE	0
Ne prend pas part au vote	0
Nombre d'abstention	0

Le règlement intérieur est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés, sous réserve des modifications proposées par Madame Cécile BERTIN-ELISABETH qui seront apportées dans le document final.

### 4 - Conventions

Les conventions présentées ont été les suivantes :

- Trois conventions de mise à disposition de l'annexe associative du campus de Schoelcher avec :
  - o La CTM pour le collège Vincent,
  - o L'Association AROMES KREYOL, sollicitée par le BAIP pour la mise en place et l'animation d'un atelier coaching deux fois par mois,
  - o L'Association Etudiante CASEE pour des répétitions de spectacles,
- Campus France avec l'INSPE, pour la mise à disposition d'un bureau dans le cadre du projet ELAN,
- Arome KREYOL via le BAIP pour la mise en place des ateliers coaching théâtral pour la préparation des étudiants aux entretiens d'embauche,
- CCIM avec la Faculté de Droit et d'Economie pour la mise en place d'une licence professionnelle banque Assurance Finance en alternance,
- Prestation pour retranscription des enregistrements audio avec l'Agence DIXIT pour la rédaction des PV in extenso des différentes commissions,
- CNAM et la Faculté de Droit pour la mise à disposition d'une salle au profit du CNAM, convention établie pour une période allant de 86 jours.

En l'absence de questions, les administrateurs sont invités à se prononcer sur les conventions soumises.

#### Approbation

Nombres de membres présents et représentés	7
Nombre de voix POUR	7
Nombre de voix CONTRE	0

### PLP 531

#### Approbation

Nombres de membres présents	7
Nombre de voix POUR	3
Nombre de voix CONTRE	2
Ne prend pas part au vote	0
Nombre d'abstention	2

La campagne d'emploi de la faculté LSH portant sur le poste PLP 531 de la FAC LSH est approuvée.

### 2.2- Campagne des enseignants contractuels

Madame LOUISON présente ensuite, pour information, la campagne d'emploi des enseignants contractuels du second degré non soumis au vote :

- 1 poste PRAG 511 à l'INSPE,
- 2 postes PRCE 95 et PRCE 216 à la Faculté LSH.

### 2.3- Campagne ATER

Après discussion, la Vice-Présidente invite les administrateurs à voter la campagne d'emploi des ATER poste par poste.

Un administrateur s'étant absenté, le nombre de votants passe à 6.

- INSPE

### ATER 474

#### Approbation

Nombres de membres présents	6
Nombre de voix POUR	6
Nombre de voix CONTRE	0
Ne prend pas part au vote	0
Nombre d'abstention	0

La campagne d'emploi portant sur le poste ATER 474 est approuvée à l'unanimité des membres présents.

- Faculté de Droit et d'Economie

### PR 275

#### Approbation

Nombres de membres présents et représentés	6
Nombre de voix POUR	5
Nombre de voix CONTRE	1
Ne prend pas part au vote	0
Nombre d'abstention	0

La campagne d'emploi portant sur le poste PR 275 est approuvée à la majorité des membres présents.

### PR 124

#### Approbation

Nombres de membres présents et représentés	<b>6</b>
Nombre de voix POUR	<b>6</b>
Nombre de voix CONTRE	0
Ne prend pas part au vote	0
Nombre d'abstention	0

La campagne d'emploi portant sur le poste PR 124 est approuvée à l'unanimité des membres présents.

**MCF 356**

**Approbation**

Nombres de membres présents et représentés	<b>6</b>
Nombre de voix POUR	<b>4</b>
Nombre de voix CONTRE	1
Ne prend pas part au vote	0
Nombre d'abstention	1

La campagne d'emploi portant sur le poste MCF 356 est approuvée à la majorité des membres présents.

**ATER 379**

**Approbation**

Nombres de membres présents et représentés	<b>6</b>
Nombre de voix POUR	<b>6</b>
Nombre de voix CONTRE	0
Ne prend pas part au vote	0
Nombre d'abstention	0

La campagne d'emploi portant sur le poste ATER 379 est approuvée à l'unanimité des membres présents.

**ATER 578**

**Approbation**

Nombres de membres présents et représentés	<b>6</b>
Nombre de voix POUR	<b>6</b>
Nombre de voix CONTRE	0
Ne prend pas part au vote	0
Nombre d'abstention	0

La campagne d'emploi portant sur le poste ATER 578 est approuvée à l'unanimité des membres présents.

**ATER 464**

**Approbation**

Nombres de membres présents et représentés	<b>6</b>
Nombre de voix POUR	<b>6</b>
Nombre de voix CONTRE	0
Ne prend pas part au vote	0
Nombre d'abstention	0

La campagne d'emploi portant sur le poste ATER 464 est approuvée à l'unanimité des membres présents.

**MCF 008**

**Approbation**

Nombres de membres présents et représentés	<b>7</b>
Nombre de voix POUR	<b>3</b>
Nombre de voix CONTRE	2
Ne prend pas part au vote	0
Nombre d'abstention	2

La campagne d'emploi portant sur le poste PR 0202 est approuvée.

**Campagne de recrutement des lecteurs**

- **Faculté de Lettres et Sciences Humaines (LSH)**

**LECT 434**

**Approbation**

Nombres de membres présents et représentés	<b>7</b>
Nombre de voix POUR	<b>4</b>
Nombre de voix CONTRE	1
Ne prend pas part au vote	0
Nombre d'abstention	2

La campagne d'emploi portant sur le poste LECT 434 est approuvée à la majorité des membres présents.

**LECT 435**

**Approbation**

Nombres de membres présents et représentés	<b>7</b>
Nombre de voix POUR	<b>3</b>
Nombre de voix CONTRE	1
Ne prend pas part au vote	0
Nombre d'abstention	3

La campagne d'emploi portant sur le poste LECT 435 est approuvée.

**LECT 436**

**Approbation**

Nombres de membres présents et représentés	<b>7</b>
Nombre de voix POUR	<b>3</b>
Nombre de voix CONTRE	1
Ne prend pas part au vote	0
Nombre d'abstention	3

La campagne d'emploi portant sur le poste LECT 436 est approuvée.

- **INSPE**

**LECT 437**

**Approbation**

Nombres de membres présents et représentés	<b>7</b>
Nombre de voix POUR	<b>7</b>



Nombres de membres présents et représentés	<b>7</b>
Nombre de voix POUR	<b>3</b>
Nombre de voix CONTRE	1
Ne prend pas part au vote	0
Nombre d'abstention	2

La demande de publication du poste MCF 014 est approuvée.

### 2.5- Présentation de la demande de 3 recrutements invités pour information

Poste MCF 008 en droit privé à la FDE (1 mois),  
 Poste MCF 008 en droit public à la FDE (1 mois),  
 Poste en histoire ou philosophie à la faculté LSH – support de poste non identifié.

### 2.6 - Présentation de la campagne de recrutement associés

Après lecture et discussions, les administrateurs sont invités à voter poste par poste.

#### - Faculté de Droit et d'Economie

##### PAST 8014

#### Approbation

Nombres de membres présents et représentés	<b>7</b>
Nombre de voix POUR	<b>6</b>
Nombre de voix CONTRE	1
Ne prend pas part au vote	0
Nombre d'abstention	0

La campagne d'emploi portant sur le poste PAST 8014 est approuvée à la majorité de membres présents.

##### PAST 8012

#### Approbation

Nombres de membres présents et représentés	<b>7</b>
Nombre de voix POUR	<b>6</b>
Nombre de voix CONTRE	1
Ne prend pas part au vote	0
Nombre d'abstention	0

La campagne d'emploi portant sur le poste PAST 8012 est approuvée à la majorité de membres présents.

##### PR 0202 (mi-temps) Géomatique

#### Approbation

Nombres de membres présents et représentés	<b>7</b>
Nombre de voix POUR	<b>3</b>
Nombre de voix CONTRE	2
Ne prend pas part au vote	0
Nombre d'abstention	2

La campagne d'emploi portant sur le poste PR 0202 est approuvée.

##### PR 0202 (mi-temps) Géographie économique

#### Approbation

Nombres de membres présents et représentés	<b>6</b>
Nombre de voix POUR	<b>6</b>
Nombre de voix CONTRE	0
Ne prend pas part au vote	0
Nombre d'abstention	0

La campagne d'emploi portant sur le poste MCF 008 est approuvée à l'unanimité des membres présents.

##### MCF 84

#### Approbation

Nombres de membres présents et représentés	<b>6</b>
Nombre de voix POUR	<b>6</b>
Nombre de voix CONTRE	0
Ne prend pas part au vote	0
Nombre d'abstention	0

La campagne d'emploi portant sur le poste MCF 84 est approuvée à l'unanimité des membres présents.

##### MCF 75

#### Approbation

Nombres de membres présents et représentés	<b>6</b>
Nombre de voix POUR	<b>6</b>
Nombre de voix CONTRE	0
Ne prend pas part au vote	0
Nombre d'abstention	0

La campagne d'emploi portant sur le poste MCF 75 est approuvée à l'unanimité des membres présents.

#### - IUT

##### ATER 409

#### Approbation

Nombres de membres présents et représentés	<b>6</b>
Nombre de voix POUR	<b>6</b>
Nombre de voix CONTRE	0
Ne prend pas part au vote	0
Nombre d'abstention	0

La campagne d'emploi portant sur le poste ATER 409 est approuvée à l'unanimité des membres présents.

##### ATER 577

#### Approbation

Nombres de membres présents et représentés	<b>6</b>
Nombre de voix POUR	<b>6</b>
Nombre de voix CONTRE	0
Ne prend pas part au vote	0
Nombre d'abstention	0

La campagne d'emploi portant sur le poste ATER 577 est approuvée à l'unanimité des membres présents.

**ATER 378**

**Approbation**

Nombres de membres présents et représentés	6
Nombre de voix POUR	3
Nombre de voix CONTRE	2
Ne prend pas part au vote	0
Nombre d'abstention	1

La campagne d'emploi portant sur le poste ATER 378 est approuvée à l'unanimité des membres présents.

**ATER 600**

**Approbation**

Nombres de membres présents et représentés	6
Nombre de voix POUR	3
Nombre de voix CONTRE	2
Ne prend pas part au vote	0
Nombre d'abstention	1

La campagne d'emploi portant sur le poste ATER 600 est approuvée à l'unanimité des membres présents.

**ATER 382**

**Approbation**

Nombres de membres présents et représentés	6
Nombre de voix POUR	3
Nombre de voix CONTRE	2
Ne prend pas part au vote	0
Nombre d'abstention	1

La campagne d'emploi portant sur le poste ATER 474 est approuvée à la majorité des membres présents.

**ATER 381**

**Approbation**

Nombres de membres présents et représentés	6
Nombre de voix POUR	3
Nombre de voix CONTRE	2
Ne prend pas part au vote	0
Nombre d'abstention	1

La campagne d'emploi portant sur le poste ATER 381 est approuvée à la majorité des membres présents.

**MCF 052**

**Approbation**

Nombres de membres présents et représentés	6
Nombre de voix POUR	3
Nombre de voix CONTRE	2
Ne prend pas part au vote	0
Nombre d'abstention	1

La campagne d'emploi portant sur le poste MCF 052 est approuvée à la majorité des membres présents.

**MCF 139**

**Approbation**

Nombres de membres présents et représentés	6
Nombre de voix POUR	3
Nombre de voix CONTRE	2
Ne prend pas part au vote	0
Nombre d'abstention	1

La campagne d'emploi portant sur le poste MCF 139 est approuvée à la majorité des membres présents.

**ATER 451**

**Approbation**

Nombres de membres présents et représentés	6
Nombre de voix POUR	3
Nombre de voix CONTRE	1
Ne prend pas part au vote	0
Nombre d'abstention	2

La campagne d'emploi portant sur le poste ATER 451 est approuvée à la majorité des membres présents.

**MCF 047**

**Approbation**

Nombres de membres présents et représentés	6
Nombre de voix POUR	3
Nombre de voix CONTRE	2
Ne prend pas part au vote	0
Nombre d'abstention	1

La campagne d'emploi portant sur le poste MCF 047 est approuvée à la majorité des membres présents.

**2.4- Demandes de publication si concours enseignant chercheur infructueux**

Retour de l'administrateur absent, donc 7 présents pour le prochain vote.

Après discussion, les administrateurs sont invités à voter poste par poste les demandes de publication.

**MCF 014**

**Approbation**

Nombres de membres présents et représentés	7
Nombre de voix POUR	5
Nombre de voix CONTRE	1
Ne prend pas part au vote	0
Nombre d'abstention	1

La demande de publication du poste MCF 014 est approuvée à la majorité des membres présents.

**MCF 260**

**Approbation**